

DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGES

SEANCE DU MERCREDI 05 JUIN 2024

Objet :
Convention avec l'AFEJI/
paniers solidaires

Date de convocation :
Le 06 mai 2024

Date d'affichage :
Le 06 mai 2024

Nombre d'Administrateurs :
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 2

Date de publication :
Le 06 mai 2024

VOTE

	P	C	A
E.ROMMEL			
I.FERNANDEZ			
A.HEBINCK			
J.BRICHE			
C.BRASY			
V.JEANNEKIN			
J-L.WOUSSEN			
A.KLEINPOORT			
P.CHOQUET			
A.VANSTEENKESTE			
R.BROUCKE			
N.HOGUET			
Z.RENARD			
J-C.FOURNIER			
O.MERCIER			

P = Pour
C = Contre
A = Abstention

Acte rendu exécutoire après
transmission à la Sous - Préfecture.

Notification en date du
06 juin 2024

Étaient présent(e)s :

Mme Isabelle FERNANDEZ, Mme Aurélie HEBINCK, Mme Jocelyne BRICHE, Mme Cathy BRASY, M. Jean-Luc WOUSSEN, Mme Pascaline CHOQUET, Mme Nicole HOGUET, Mme Zélie RENARD, M. Jean-Claude FOURNIER, M. Olivier MERCIER

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

M. Eric ROMMEL, M. Alain KLEINPOORT

Excusé(e)s :

M. Vincent JEANNEKIN, Mme Annie VANSTEENKESTE,
M. Roland BROUCKE

L'AFEJI, implantée à Loon-Plage par le biais de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) du Westhoek, adhère au réseau national « Cocagne ». Ce dernier pilote le programme « 30 000 Paniers Solidaires », qui vise à favoriser l'accès à une offre de légumes biologiques distribués sous forme de paniers hebdomadaires à des publics à faibles revenus.

Le CCAS de Loon-Plage développe depuis 2013 un partenariat avec l'AFEJI pour que des personnes, accompagnées par le CCAS, puissent bénéficier de cette action et a engagé, en lien avec le Centre Socio Culturel, un travail autour du « bien manger » et de la nutrition.

Ce projet, vecteur de lien social pour des publics qui rencontrent des difficultés à allier équilibre budgétaire et équilibre alimentaire, s'inscrit pleinement dans la démarche globale « circuits courts » portée par la municipalité.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'accorder à l'AFEJI une subvention de 2 267 euros au titre de l'année 2024 et d'autoriser Mr Le Président à signer une convention avec l'association.

ADOPTE,
Pour extrait certifié conforme,

Eric ROMMEL,
Président du CCAS

